



Commission économique pour l'Europe**Conférence régionale sur la Conférence internationale
sur la population et le développement (CIPD) + 25**

Genève, 1 et 2 octobre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence
régionale de la Commission économique pour
l'Europe sur la Conférence internationale sur
la population et le développement (CIPD) + 25¹**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (Suisse), le lundi 1^{er} octobre 2018
à 10 heures.

I. Introduction

En 2014, la communauté internationale a examiné les progrès réalisés au cours des vingt années de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) aux niveaux national, régional et mondial. Les examens régionaux ont été conduits par les commissions régionales de l'ONU en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Leurs résultats ont contribué à l'examen mondial de la CIPD au-delà de 2014, qui a eu lieu à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (CPD) et dont l'aboutissement a été marqué à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2014. Concluant cet examen, la CPD, dans sa résolution 2014/1, a prié le Secrétaire général, en collaboration avec le système des Nations Unies et les organisations compétentes, de continuer à procéder à l'évaluation et à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la CIPD.

Pour donner suite à cette résolution, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le FNUAP organiseront une conférence régionale conjointe de haut niveau sur la CIPD + 25 sur le thème « Faciliter les choix : Dynamique démographique et développement durable ». En se concentrant sur le document final de l'examen régional de la CIPD au-delà de 2014 (le résumé du Président) et en s'alignant sur le Programme de

¹ Tous les représentants participant à la Conférence régionale de la CEE sur la CIPD + 25 sont priés de s'inscrire via la page Web de la Conférence (<http://www.unece.org/pau/icpd25.html>). Le jour de la réunion, les participants peuvent retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Les participants peuvent obtenir des informations pratiques à l'adresse : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



développement durable à l'horizon 2030, cette Conférence contribuera à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE.

II. Ordre du jour provisoire

A. Séance plénière de haut niveau

1. Ouverture officielle de la Conférence et discours liminaire.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour.
3. Renouvellement de l'engagement en faveur du Programme d'action de la CIPD adopté au Caire en 1994.
4. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE depuis l'examen de la CIPD au-delà de 2014.

B. Sessions thématiques

5. Dynamique démographique et développement durable.
6. Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie.
7. Inégalités, intégration sociale et droits.

C. Clôture de la session plénière de la Conférence

III. Annotations

A. Séance plénière de haut niveau

1. Ouverture officielle de la Conférence et discours liminaire

Le Secrétaire exécutif de la CEE et le Directeur exécutif adjoint du FNUAP prononceront des déclarations d'ouverture qui seront suivies d'un discours liminaire.

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

Document(s): Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence régionale sur la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) + 25 (ECE/AC.32/2018/1).

La Conférence élira trois Coprésidents représentant les principales sous-régions de la CEE et désignera un Rapporteur.

Les Coprésidents élus feront de brèves remarques introductives et se mettront d'accord sur la répartition de leurs tâches à la présidence.

La Conférence adoptera l'ordre du jour.

3. Renouvellement de l'engagement en faveur du Programme d'action de la CIPD adopté au Caire en 1994

Cette partie de la séance plénière sera consacrée aux grandes étapes du Programme d'action de la CIPD depuis 1994 et au rôle important que celui-ci joue dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE et au-delà. Les orateurs invités feront part de leur expérience et de leurs attentes concernant les effets du Programme d'action de la CIPD sur leur vie personnelle et sur la société. Les synergies entre le Programme 2030 et le Programme d'action de la CIPD seront mises en

évidence dans le contexte du prochain Rapport mondial sur le développement durable, un rapport quadriennal qui sera publié en 2019.

4. Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE depuis l'examen de la CIPD au-delà de 2014

Document(s): Extraits du rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de l'ICPD dans la région de la CEE (ECE/AC.27/2018/3).

Le secrétariat présentera le rapport régional sur la mise en œuvre du Programme d'action de l'ICPD au cours des cinq dernières années. Il résumera les conclusions du rapport et soulignera les problèmes persistants et les questions émergentes concernant la population et le développement durable dans la région de la CEE.

Le Directeur de l'Office régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale présentera un exposé sur les difficultés rencontrées et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de l'ICPD dans les pays de la région.

À la suite de ces exposés, les États membres seront invités à faire des déclarations et à prendre part à un débat général.

B. Sessions thématiques

Les sessions thématiques seront dirigées par les Coprésidents de la Conférence. Après chaque session, le Rapporteur de la Conférence fera un bref résumé des débats. Trois ou quatre participants aux sessions, représentant alternativement les milieux universitaires, le secteur public et la société civile, lanceront les débats de chaque session thématique en présentant les questions essentielles relatives à l'ICPD et leurs incidences sur les objectifs de développement durable d'un point de vue général et prospectif.

Cette introduction sera suivie par les déclarations et les observations des États membres, des chercheurs, des représentants de la société civile et d'autres participants. Les interventions seront limitées à cinq minutes chacune. Le secrétariat prendra les inscriptions des États membres souhaitant intervenir en septembre 2018, après la clôture de l'enregistrement des représentants désignés.

Dans les domaines définis pour la session thématique, les représentants souhaiteront peut-être envisager de mentionner dans leur déclaration les principales réalisations et les obstacles rencontrés concernant la mise en œuvre du Programme d'action de l'ICPD au cours des cinq dernières années, ainsi que les priorités nationales et les projets envisagés par leur pays.

Le Rapporteur résumera dans une brève allocution les points importants soulevés par les intervenants principaux ainsi que par les participants qui se seront exprimés.

Chaque session thématique débutera ou se terminera par une série de deux à trois brefs exposés présentant les approches stratégiques innovantes ou les innovations technologiques liées au thème.

5. Dynamique démographique et développement durable

La première session thématique sera consacrée aux relations entre l'évolution démographique, la croissance économique bénéfique pour tous et le développement durable. Les thèmes abordés seront notamment les suivants : l'évolution de la structure par âge de la population et de la structure des ménages de la région et les répercussions socioéconomiques de cette évolution ; la faible fécondité et les effets des migrations internationales ; les investissements dans la jeunesse, la conciliation réussie des activités professionnelles et de la vie de famille, et la réalisation du potentiel des personnes âgées en tant qu'acteurs du développement durable. La session mettra l'accent sur les moyens d'établir à l'avenir un équilibre harmonieux entre le développement social, économique et environnemental axé sur les principes des droits de l'homme et de l'égalité.

6. Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie

La deuxième session thématique examinera des sujets liés à la santé sexuelle et procréative et au droit en matière de procréation dans le contexte de l'allongement de la durée de vie ainsi que des questions relatives à la constitution de la famille. Les débats devraient mettre l'accent sur les progrès accomplis au cours des cinq dernières années et appeler l'attention sur les questions émergentes qui sont au centre du Programme d'action de l'ICPD. Ils porteront sur la diversité des formes familiales et l'appui socioéconomique destiné au bien-être de la famille ; les mesures politiques et les mécanismes financiers permettant de réduire les inégalités dans le domaine de la santé sexuelle et procréative ; les services adaptés aux jeunes et l'accès à l'information sur la santé sexuelle et procréative ; les approches durables et intégrées de la prévention de l'infection par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) et des infections sexuellement transmissibles.

7. Inégalités, intégration sociale et droits

La troisième session thématique portera sur les inégalités et les groupes vulnérables de la population ainsi que sur les facteurs qui contribuent à la formation ou à la réduction de ces inégalités. Ces questions seront abordées en rapport avec l'évolution et la croissance démographiques, la santé et l'éducation, ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les progrès réalisés au cours des cinq dernières années dans la lutte contre la violence sexiste, la maltraitance et la négligence à l'égard des personnes âgées, des personnes handicapées et des migrants sans papiers seront mis en lumière. Une attention particulière sera accordée aux politiques et aux mécanismes qui favorisent l'intégration sociale et qui reposent sur une approche fondée sur les droits en tant qu'élément clé permettant de faire des choix et offrant des possibilités à tous, indépendamment du sexe, de la classe sociale, de la race ou de l'appartenance ethnique, de la religion, de la culture, du niveau de revenu, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique.

C. Clôture de la session plénière de la Conférence

L'un des coprésidents de la Conférence présentera les points saillants de ces deux journées de débats sur la base du résumé du Rapporteur. Le texte complet du résumé du Rapporteur sera publié dans le cadre des actes de la Conférence.

Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP communiquera aux participants à la Conférence des informations sur l'examen mondial de la CIPD + 25 et sur les modalités d'intégration des résultats de l'examen régional dans les délibérations de la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement.

Après les déclarations finales des organisateurs de la Conférence de la CEE et du FNUAP, l'un des coprésidents prononcera la clôture de la Conférence.

IV. Calendrier provisoire

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi	
1^{er} octobre 2018	
Segment de haut niveau	
10 h 00-10 h 30	Point 1 : Ouverture officielle de la Conférence et discours liminaire
10 h 30-10 h 45	Point 2 : Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour
10 h 45-11 h 45	Point 3 : Renouvellement de l'engagement en faveur du Programme d'action de la CIPD adopté au Caire en 1994
11 h 45-12 h 15	Point 4 : Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans la région de la CEE depuis l'examen de la CIPD au-delà de 2014
12 h 15-13 h 00	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
Sessions thématiques	
Point 5 : Dynamique démographique et développement durable	
15 h 00-16 h 30	Session thématique
16 h 30-17 h 00	Pause-café
17 h 00-17 h 35	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
17 h 35-17 h 45	Résumé du Rapporteur
17 h 45-18 h 00	Mise en évidence des innovations et des bonnes pratiques – dynamique démographique et développement durable
18 h 00	Clôture de la première journée
Mardi	
2 octobre 2018	
Point 6 : Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie	
09 h 30-10 h 45	Session thématique
10 h 45-11 h 15	Pause-café
11 h 15-11 h 50	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
11 h 50-12 h 00	Résumé du Rapporteur
12 h 00-12 h 15	Mise en évidence des innovations et des bonnes pratiques – familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie

Mardi
2 octobre 2018

Point 7 : Inégalités, intégration sociale et droits

12 h 15-12 h 30	Mise en évidence des innovations et des bonnes pratiques – inégalités, intégration sociale et droits
12 h 30-14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30-15 h 45	Session thématique
15 h 45-16 h 20	Débat : Observations formulées par les États membres, les experts, la société civile
16 h 20-16 h 30	Résumé du Rapporteur
	Séance plénière de clôture
16 h 30-16 h 45	Points saillants des débats de la Conférence
16 h 45-17 h 00	CIPD + 25 – examen mondial et contributions régionales
17 h 00-17 h 30	Observations finales
17 h 30	Clôture de la Conférence
